



Le Conseil de Vie Sociale

Votre Voix, Notre Vie : Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) 2026

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est un espace de dialogue obligatoire et un pilier de la bienveillance. Il permet aux résidents et à leurs proches de donner leur avis sur le fonctionnement de l'établissement (repas, soins, animations) afin d'améliorer la qualité de vie de tous.

Pourquoi votre participation est essentielle ?

- 

Un espace de dialogue et de co-décision
Le CVS donne son avis sur les repas, les activités, la sécurité et les travaux.
- 

Se sentir reconnu et respecté
S'exprimer renforce l'estime de soi, l'autonomie et le sentiment de liberté au quotidien.
- 

Un droit fondamental pour tous
Chaque résident, même sous tutelle, a le droit de donner son avis sur son accompagnement.

Calendrier des Instances 2026

4 rendez-vous clés pour l'année
Des rencontres réparties sur l'année pour assurer un suivi régulier de la vie en résidence.

- 

Mardi 28 Avril
Résidence Carmel
- 

Vendredi 19 Juin
Résidence Parc Er Vor
- 

Vendredi 16 Octobre | Résidence Nymphéas
- 

Jedi 3 Décembre
Résidence Carmel


NotebookLM

1. Les Missions du CVS

Le CVS est un **espace de dialogue** obligatoire destiné à améliorer le quotidien des personnes accompagnées.

Ses missions sont :

- **Consultation et avis** : Il est consulté sur le fonctionnement de l'établissement (projets de travaux, organisation des soins, services).
- **Qualité de vie quotidienne** : Il traite de sujets concrets comme les repas, les animations, le confort des chambres et la sécurité.
- **Gouvernance** : Il participe à l'élaboration du **projet d'établissement** et à la démarche d'évaluation de la qualité.
- **Droit à l'information** : Il s'assure que les résidents sont informés de la vie de la résidence et de leurs droits.

2.L'Importance de la Participation

La participation est un pilier de la loi du 2 janvier 2002.

- **Pour les résidents** : S'exprimer permet de se sentir **reconnu, respecté et valorisé**. Cela renforce l'estime de soi et le sentiment de liberté.

Les groupes **PAPOTAGES**, organisés par les animateurs de chaque résidence, relaient la voix des résidents. Ces temps d'échange permettent l'expression directe des habitants et une prise en compte immédiates de leurs souhaits et motifs de réflexion.

- Pour les familles et les proches : Les **représentants des familles** sont des interlocuteurs privilégiés pour relayer l'information auprès de la direction.
- **Pour les professionnels** : L'écoute permet de mieux comprendre les besoins et d'adapter l'accompagnement, rendant le travail plus humain et porteur de sens.
- **Pour l'établissement** : La prise en compte de l'avis des usagers améliore l'organisation et démontre une volonté de progresser.

3. Les Enjeux pour les Résidences MAREVA

- **Enjeu réglementaire** : Le CVS est une **obligation légale** (Loi 2002-2, Décrets de 2004 et 2022).
- **Enjeu d'évaluation** : Le fonctionnement du CVS est un critère majeur du référentiel de la Haute Autorité de Santé (HAS) pour évaluer la qualité de l'accompagnement.
- **Enjeu de bientraitance** : Donner la parole aux plus vulnérables est un levier essentiel pour prévenir les risques de maltraitance.

4. Calendrier des Instances 2026

Pour l'année 2026, les réunions du Conseil de la Vie Sociale se tiendront aux dates suivantes :

- **Mardi 28 Avril** – Résidence Carmel
- **Vendredi 19 Juin** – Résidence Parc Er Vor
- **Vendredi 16 Octobre** – Résidence Nymphéas
- **Jeudi 3 Décembre** – Résidence Carmel

Les comptes rendus des CVS sont affichés sur les tableaux des familles dans chaque résidence et sur le site internet **residences-mareva.fr** (Barre de présentation, rubrique CVS), n'hésitez pas à les consulter ou à demander des précisions auprès de nos accueils.

Votre voix compte !

5. Votre référente CVS



Isabelle GRANLIN est notre secrétaire de séance.

Elle prend les notes, prépare les comptes-rendus et coordonne la diffusion des informations.

Des questions ? Des précisions ? Besoin de joindre un représentant des familles ?

Pour tout ce qui relève du CVS, vous pouvez la contacter via le mail :

i.granlin@residences-mareva.fr